

Comptabilité(S)

Revue d'histoire des comptabilités

Comptabilités

Revue d'histoire des comptabilités

4 | 2012

Le vocabulaire et la rhétorique des comptabilités médiévales

« Pour se painne de transcrire » : des rouleaux aux quaternions. Permanence et mutation du vocabulaire des doublons comptables dans les premières années du règne de la comtesse Mahaut d'Artois (1303-1304)

« Pour se painne de transcrire »: from Rolls to Quaternions. Continuity and Transformation of the Vocabulary of the comptability Duplicates at the Beginning of the Reign of the Countess Mahaut d'Artois (1303-1304)

« Pour se painne de transcrire »: de los rollos a los quaternions. Permanencia y cambio en el vocabulario de las duplicaciones contables en los primeros años del reinado de la condesa Mahaut de Artois (1303-1304)

« Pour se painne de transcrire » : von der Rolle bis zur quaternions. Stetigkeit und Veränderung des Lexikons auf der Dupletten in ersten Jahren der Herrschaft der Gräfin Mahaut von Artois (1303-1304)

François Duceppe-Lamarre



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/comptabilites/1115>

ISSN : 1775-3554

Éditeur

IRHIS-UMR 8529

Référence électronique

François Duceppe-Lamarre, « « Pour se painne de transcrire » : des rouleaux aux quaternions. Permanence et mutation du vocabulaire des doublons comptables dans les premières années du règne de la comtesse Mahaut d'Artois (1303-1304) », *Comptabilités* [En ligne], 4 | 2012, mis en ligne le 21 février 2013, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/comptabilites/1115>

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

Tous droits réservés

« Pour se painne de transcrire » : des rouleaux aux quaternions. Permanence et mutation du vocabulaire des doublons comptables dans les premières années du règne de la comtesse Mahaut d'Artois (1303-1304)

« Pour se painne de transcrire »: from Rolls to Quaternions. Continuity and Transformation of the Vocabulary of the comptability Duplicates at the Beginning of the Reign of the Countess Mahaut d'Artois (1303-1304)

« Pour se painne de transcrire »: de los rollos a los quaternions. Permanencia y cambio en el vocabulario de las duplicaciones contables en los primeros años del reinado de la condesa Mahaut de Artois (1303-1304)

« Pour se painne de transcrire » : von der Rolle bis zur quaternions. Stetigkeit und Veränderung des Lexikons auf der Dupletten in ersten Jahren der Herrschaft der Gräfin Mahaut von Artois (1303-1304)

François Duceppe-Lamarre

Introduction

- 1 Dans un précédent article¹, le passage du rouleau de compte de bailliage au quaternion de compte général avait été vu sous l'angle d'une analyse codicologique centrée sur le support, le format, la composition et l'organisation du propos². Cet article constitue une

continuité de l'enquête sur le même segment de procédure comptable, mais cette fois à partir du lexique, en se demandant ce que révèle le vocabulaire sur le passage du rouleau comptable au quaternion de compte de Robert II à Mahaut d'Artois. L'expression de doublon comptable est utilisée parce qu'elle désigne une reprise textuelle sans être uniquement une copie étant donné que du rouleau de compte de bailliage au quaternion de compte général, la forme et l'usage sont considérablement modifiées. Pour cette raison, l'échantillon d'étude ne varie ni dans sa composition ni dans sa chronologie, puisqu'il comprend le même ensemble de sept comptes originaux et le compte général du receveur d'Artois des années 1303 et 1304³. Un tel ensemble permet d'aborder le vocabulaire des désignations matérielle et fonctionnelle des objets comptables, puis le lexique de leur présentation externe et finalement les titres et les fonctions des hommes des comptes du comté d'Artois.

1 - Désignation matérielle et fonctionnelle des objets comptables

- 2 Chaque parchemin des bailliages du comté d'Artois est désigné matériellement comme étant un « rouleau ». Ce terme leur convient tout à fait puisque ce sont des parchemins qui sont rédigés puis enroulés afin de les conserver et de les consulter. Le terme de « rouleau » décrit donc l'aspect matériel lorsqu'un observateur regarde ces sources qui se présentent comme des rouleaux de parchemin.
- 3 Pour ce qui est des parchemins rassemblés sous forme de registre, ils sont désignés matériellement par les scribes comme des « quaternes » ou des « quaternions »⁴. Le quaternion, d'après l'usage consacré, est un cahier cousu composé de 4 bifeuillets, soit 8 folios⁵. L'unité de mesure du travail du scribe apparaît donc sous la forme de petits cahiers de parchemins reprenant le contenu des rouleaux des bailliages.
- 4 Qu'en est-il de leur désignation fonctionnelle ? Si la désignation matérielle reste épisodique d'un document à l'autre, cela tranche avec la désignation fonctionnelle. En effet, les six rouleaux et les quaternions du registre de l'échantillon d'étude identifient dans l'*incipit* la fonction du document, celle d'être un compte (Fig. 1). Cette présentation fonctionnelle fait donc partie intégrante de la présentation de la source de manière systématique, sans être toutefois une nouveauté.

Fig. 1. Tableau des désignations fonctionnelles des rouleaux et des quaternions.

	Rolle	Rolle	Quaternion	Quaternion
	contes	<i>compotus</i>	contes	comptes
Touss.			14	2
Chand.	4	1	10	5
Asc.			10	5
Touss.	1		16	0

Fig. 2. Tableau des désignations fonctionnelles des rouleaux de l'échantillon.

Cote	Datation	Ressort adm.	Dés. fonctionnelle	matérielle	Titre et fonction
A188 ¹	Chand. 1303	bail. Arras	li contes		baillu
A188 ¹	Chand. 1303	prév. Fampous	contes		<i>baillivi</i>
A188 ¹	Chand. 1303	Langlée	- <i>compotus</i>		<i>baillivi</i>
A188 ³	Chand. 1303	bail. Hesding	conte		chev, baillu
A191 ⁴	Touss. 1303	bail. Hesding	contes d'oevres	rolle	chev, bailliu
A1022 ²	Chand. 1303	bail. Merch	contes		chev, baillu

- 5 En allant dans le détail, un seul rouleau possède un *incipit* rédigé en latin et utilise le terme *compotus* (1/6, donc environ 17 %, Chandeleur) (Fig. 2). Marginalité ou unicité, l'exemplaire est numériquement trop faible pour aller plus loin. Cependant, cette donnée tranche avec les quaternions du registre dont tous les *incipit* sont rédigés en français (62/62 soit 100 %). Cela étant, l'uniformité linguistique rencontre la diversité terminologique puisque les quaternions utilisent soit le mot « contes », soit celui de « comptes ». La figure 3 illustre la répartition des deux termes : le « contes » domine largement avec 81 % des occurrences environ et près de 19 % pour le « comptes ».
- 6 Cette variation terminologique peut s'expliquer de différentes manières. Peut-être faut-il y voir l'émergence d'une bifurcation sémantique. Le « contes » désignerait alors un document dont la rédaction décrit un sujet, sous forme de listes entrecoupées de titres, tandis que le « comptes » ferait la description chiffrée d'un même sujet sous la même forme.

Fig. 3. Tableau des occurrences comptes/contes dans le compte général du receveur d'Artois pour l'année 1303-1304.

Date	Folios	Ressort adm.	Dés. Fonct.	Matérielle	Fonction	Titres	Nom
Touss.	1-22r°	Comté d'Artois	li comptes		des baillus		
		b. Bapalmes	le contes		baillus		Jakemon de Harcicourt
		b. St-Omer	li contes		baillu		Jakemon le Muisne
		b. Hesding	li contes		bailliu	msgr, chev	Robert Plaissiet dou

		b. Bueuvery	li contes		baillu	msgr, chev	Ansel Danvin
		b. Arras	li contes		baillu		Ernoul Casset
		prév. Fampoux	li contes		baillu		Enoul Casset
		b. Langlée	li contes		baillu		Ernoul Casset
		b. Ave et Aub	li contes		baillu		Mikiel Gheume
		b. Lens	li contes		baillu	msgr, chev	Ansel Danvin
		b. Ayre	le contes		baillu		Williaume de Biekenes
		prév. Calais	li contes		prévost	msgr, chev	Enlart de Waudrighem
		b. Merck	li comptes		baillu	msgr, chev	Enlart de Waudringhem
		b. Tournehem	li contes		baillu		Jakemon le Muisne
		b. Esprellecke	li contes		baillu		Jehan Deule
		recheveur d'Artois	le contes	quaternes	rechvr, clerc		Colart de Hennin
Chand.	23-39r °	Comté d'Artois	li compte		des baillus		
		b. Bapalmes	li comptes		baillu		Jakemon de Harchicourt
		b. St-Omer	li contes		baillu		Jakemon Lemuisne
		b. Hesding	li contes		baillu	msgr, chev	Robert dou Plaissiet
		b. Buvary	li contes		baillu	msgr, chev	Ansel Danvin
		b. Arras	li contes		baillu		Ernoul Casset
		prév. Fampoux	li contes		baillu, prévost		Ernoul Casset

		(Langlée)	abs d'incipit		abs d'incipit		Idem?
		b. Aub et Ave	li contes		baillu		Mikiel Gheuyne
		b. Lens	li comptes		baillu	msgr, chev	Ansel Danvin
		b. Ayre	li contes		baillu		Willaume de Biekenes
		prév. Calays	li contes		prévost	msgr, chev	Enlart de Waudringhem
		b. Merch	li contes		baillus	msgr, chev	Enlart de Waudringhem
		b. Tournehem	li comptes		baillu		Jakemon Lemuisne
		b. d'Esprellecke	li contes		baillu		Jehan Lefol
		recheveur d'Artois	li comptes		recheveur		Colart de Hénin
Asc.	41-56v °	Comté d'Artois	li contes		des baillus		
		b. Bapalmes	li contes		baillu		Jakemon de Harchicourt
		b. St-Omer	li contes		baillieu		Jakemon le Muisne
		b. Hesding	li contes		baillu	msgr, chev	Robert dou Plaissié
		b. Buevery	li contes		baillu	msgr, chev	Ansel Danvin
		b. Arras	li contes		baillu		Ernoul Casset
		prév. Fampous	li contes		baillu		Ernoul Casset
		b. Langlée	li contes		baillu		Ernoul Casset
		b. Ave et Aub	li comptes		bailliu		Michel Geuyne

		b. Lens	li contes		baillu	msgr, chev	Ansel Danvin
		b. Aire	li comptes		baillu		Jehan de Houpelines
		prév. Calays	li contes		prévost	msgr, chev	Enlard de Waudringhem
		b. Merck	li comptes		baillu	msgr, chev	Enlart de Waudringhem
		b. Tournehem	li comptes		baillu		Jakemon le Muisne
		b. d'Esprellecke	li comptes		baillu		Jehan le Fol
		receveur d'Artois	li contes		receveur		Colart de Hénin
Touss.	57-84	Comté d'Artois	li contes		des baillies		
		b. Bapalmes	li contes		baillu		Jaquemon de Hachicourt
		b. St-Omer	li contes		bailli		Jaquemon le Muisne
		b. Hesding	li contes		bailli		Jehan de Honval
		b. Bueuvry	li contes		bailliu	msgr, chev	Ansel Danvin
		b. Arras	li contes		bailliu		Ernoul Casset
		prév. Fampous	li contes		bailliu		Ernoul Casset
		b. Langlée	li contes		bailliu		Ernoul Casset
		b. Ave et Aub	li contes		bailliu		Mikael Gheuwine
		b. Lens	li contes		bailliu	msgr, chev	Ansel d'Anvin
		b. Ayre	li contes		bailliu		Jehan de Houpelines

		prév. Calais	li contes		prévost	msgr, chev	Enlart de Waudringhem
		b. Merch	li contes		bailliu	msgr, chev	Enlart de Waudringhem
		b. Tournehem	li contes		bailliu		Jaquemon le Muisne
		b. Esperleque	li contes		bailly	castelain	Jehan Folie
		receveur d'Artois	li contes	quartenion	receveur, clerc		Colart de Hénin

- 7 En examinant la répartition des occurrences (Fig. 3), le « comptes » apparaît plus présent au cours de la Chandeleur et de l'Ascension (5/15 soit dans les deux cas le tiers de l'effectif), alors qu'il représente moins de 7 % lors de la Toussaint en moyenne (soit 14 % lors de la Toussaint1 ou 2/14 et 0 % lors de la Toussaint2 ou 0/16). Le différentiel de la distribution d'un terme à l'autre pourrait aller dans le sens de rédacteurs différents. Celui de la Chandeleur et de l'Ascension - ayant une culture latine - utiliserait une graphie romane du « comptes » plus près du latin *compotus*, alors que le rédacteur de la Toussaint privilégierait une graphie voisine de la langue vernaculaire avec le « contes », sans obérer le fait qu'il puisse connaître le latin. Cette seconde explication n'excluant pas d'ailleurs l'hypothèse d'une bifurcation sémantique.

2 - Présentation et analyse des objets comptables

- 8 L'ordre externe de présentation ne peut être appréhendé véritablement que pour les folios rassemblés en cahiers cousus sous forme de quaternions, à leurs tours cousus et rassemblés en un gros livre, le registre B13596 des Archives départementales du Nord⁶. Cet ordre externe suit une logique de présentation temporelle. En effet, le registre commence par la Toussaint, suivi de la Chandeleur puis de l'Ascension et ainsi de suite. L'année 1303, 1304 et les suivantes apparaissent donc divisées en trois échéances administratives. La régularité s'est installée au cours du règne de Robert II pour les comptes généraux du bailli d'Artois, ce que reprend sa fille, la comtesse Mahaut d'Artois⁷.
- 9 Outre cette présentation chronologique, il existe également un ordre externe de présentation des comptes. Les comptes des différents baillis, prévôts et châtelain sont recopiés et intégrés en première partie d'un terme, qui se termine chaque fois par le compte du receveur d'Artois, en l'occurrence Colart de Hénin, qui est lui aussi recopié et intégré à la fin du terme dans des quaternions. Cet ordre externe de présentation est régulier d'un terme à l'autre tout au long du registre analysé. Par ailleurs, l'ordre interne des comptes pose problème. La liste est certes fixée dès la Toussaint 1303, puisqu'elle ne varie pas d'un terme comptable à l'autre : bailliages de Bapaume, St-Omer, Hesdin, Beuvry, Arras, prévôté de Fampoux, bailliages de Langlée, Avesnes et Aubigny, Lens, Aire-sur-la-Lys, prévôté de Calais, bailliages de Marck, Tournehem et finalement Éperlecques. Mais, à première vue, les bailliages et les prévôtés alternent dans cette liste qui ne suit ni

l'ordre alphabétique, ni une logique de proximité géographique. En outre, l'unité de gestion n'est pas toujours respectée pour les baillis ou prévôts ayant plus d'une circonscription à administrer⁸. En fait, cet ordre n'a pas été décidé, pas totalement du moins, au temps de la comtesse Mahaut, mais auparavant, sous le règne du comte Robert II (1250-1302), d'après le rentier d'Artois de 1298-1299⁹.

Fig. 4. Ordre de la liste des circonscriptions administratives du comté dans le rentier d'Artois et dans le compte général du receveur d'Artois pour l'année 1303-1304.

Rentier d'Artois	Toussaint	Chandeleur	Ascension	Toussaint
Bapaumes	Bapalmes	Bapalmes	Bapalmes	Bapalmes
Saint-Omeir	Saint-Omer	Saint-Omer	Saint-Omer	Saint-Omer
<i>Langle</i>	Hesding	Hesding	Hesding	Hesding
Bueveri	Buevery	Buvery	Buevery	Buevry
Hesding	<i>Arras</i>	<i>Arras</i>	<i>Arras</i>	<i>Arras</i>
Fampous	Fampous	Fampous	Fampous	Fampous
Anghelée	Langlée	Langlée	Langlée	Langlée
Avenes	Aves et Aubi	Aubei et Aves	Aves et Aubei	Aves et Aubi
Aubigni	Lens	Lens	Lens	Lens
Lens	Ayre	Ayre	Aire	Ayre
<i>Hénin</i>	Calais	Calays	Calays	Calais
<i>Vieulainnes</i>	Merck	Merch	Merck	Merc
Aire	Tournehem	Tournehem	Tournehem	Tournehem
Esperleke	Esprellecke	Esprellecke	Esprellecke	Espreleque
Tournehem	Recheveur	Recheveur	Recheveur	Recheveur
Calais				
Merc				

- 10 La figure 4 présente, dans un tableau comparatif, les listes de bailliages et de prévôtés du comté d'Artois à la fin du règne de Robert II d'après le rentier d'Artois de 1298-1299 et au début du règne de Mahaut d'après le compte général du receveur d'Artois de 1303-1304. Les différences consistent d'une part en des disparitions ou des apparitions de circonscriptions (en italique et en rouge dans la figure 4), et d'autre part en des fusions ou des interversions¹⁰. Sinon, l'ordre global – qui est loin d'être linéaire – est donné dès ledit

rentier d'Artois. Tout d'abord, il faut avoir en tête que le comté d'Artois comprend une partie méridionale séparée d'une portion septentrionale par les comtés de Boulogne, de St-Pol et de Guînes. L'ordre des comptes suit donc une alternance de points d'ancrage au Sud puis au Nord à partir desquels on comble les vides dans chacune des deux parties. D'où débiter au sud-est avec Bapaume, puis au nord-ouest avec St-Omer, revenir au sud mais au sud-ouest avec Hesdin et enfin au nord-est avec Beuvry. Les points d'ancrage étant établis, il faut collecter les circonscriptions qui comblent les vides de la partie méridionale, puis de la partie septentrionale. Dernière étape du registre¹¹, lancer un nouveau point d'ancrage sur le littoral avec Calais et Marck afin de collecter les circonscriptions de ce dernier secteur septentrional du comté d'Artois. Une telle démarche, dans sa complexité, met en évidence la réalité des deux composantes géographiques du comté d'Artois, une fois « passée à la moulinette » des hommes des comptes.

- 11 Ordre complexe des comptes certes, mais qui est systématisé d'un terme financier à l'autre. Ce caractère systématique se retrouve aussi dans les titulatures des rouleaux de comptes comme des quaternions du registre comptable. Par exemple, pour un non noble : « C'est li contes Ernoul Casset, bailliu d'Arras, fais en l'an de grâce mil trois cens et II ou terme de le Candelier »¹². Et pour un noble : « Ch'est conte mon seigneur Robert du Plessié, chevalier baillu de Hesding, fais l'an de grasse mil III^{CC} (sic) et II du terme de le Chandelier »¹³. Le vocabulaire et sa composition sont homogènes, la titulature commence par décrire la fonction de la source, puis nomme le responsable avec sa fonction et sa localisation, avant de passer à la datation (date puis terme comptable). Unique distinction entre ces deux exemples, les titres de seigneur et de chevalier sont précisés et sont insérés afin d'encadrer le nom du bailli ou du prévôt. Côté quaternions du registre, les titulatures s'ordonnent de la même manière d'une année sur l'autre. Par exemple, pour un non noble : « Ch'est li contes Ernoul Casset, baillu d'Arras, fais en l'an et ou terme desus dit »¹⁴. Et pour un noble : « Ch'est li contes monseigneur Robert dou Plaissiet, chevalier baillu de Hesding, fais en l'an et ou terme desus dit »¹⁵. La différence réside dans la datation, le scribe fait l'économie de la redite et renvoie à la titulature générale qui introduit le terme comptable pour l'ensemble du comté d'Artois. Autrement, le vocabulaire, son contenu et sa composition sont systématisés dès les rouleaux puis dans les quaternions du registre.
- 12 Systématisation aussi du côté de l'*incipit* des termes comptables du registre étudié. Chaque terme comptable est annoncé de manière rigoureusement identique, ce que permet la rédaction centralisée des sources au profit de leur copie. « Ches li comptes des baillius d'Artois fais à la gent madame d'Artois du terme de la Toussains ki fu en l'an mil trois cens et trois »¹⁶. Chaque compte général est ainsi présenté à la comtesse Mahaut d'Artois sans autre fantaisie que dans des éléments de décor puisque le texte, lui, est quasi-intégralement figé¹⁷.

3 - Titres et fonctions des hommes des comptes

- 13 Les titres et les fonctions du personnel de la comptabilité d'Artois peuvent être retracés grâce à l'*incipit* des rouleaux et des quaternions comptables. L'échantillon de rouleaux étant plus restreint, il ne permet pas d'avoir une vision de l'ensemble des circonscriptions administratives pour un terme. Nonobstant ce caractère incomplet, il précise la fonction de bailli et les titres de seigneur et de chevalier. Ces données se retrouvent d'ailleurs dans

le registre comptable étudié qui rajoute les fonctions de prévôt, de receveur, de châtelain et de clerc (Fig. 5).

Fig. 5. Tableau des titres et fonctions des hommes des comptes dans le registre général du receveur d'Artois pour l'année 1303-1304.

	Bailli	Chevalier	Seigneur	Prévôt	Receveur	Clerc	Châtelain	Total (/15)
Touss.	13	5	5	1	1	1	0	10
Chand.	12	5	5	2	1	0	0	10
Asc.	13	5	5	1	1	0	0	10
Touss.	13	4	4	1	1	1	1	10

- 14 Le comté d'Artois comprend, au début du XIV^e siècle, douze bailliages et deux prévôtés¹⁸. Il est donc normal que la fonction de bailli soit la plus fréquente. D'autant qu'il arrive que les prévôtés soient souvent gérées par un bailli, comme celle de Fampoux¹⁹. Cela explique la présence massive (13/15 ou 87 % environ) des baillis. Il reste tout de même encore deux fonctions loin derrière le bailli : celle du prévôt (1/15 ou près de 7 %)²⁰ et celle du receveur (1/15 ou près de 7 %). Il n'y a en effet qu'un receveur pour le comté d'Artois à cette période. Fonction marginale, un châtelain apparaît lors du compte de la Toussaint 1304 au bailliage d'Éperlecques²¹. Afin de compléter ce portrait, un clerc – un seul – est mentionné lors des comptes des Toussaints 1303 et 1304.
- 15 Si l'on additionne douze bailliages à deux prévôtés et à un receveur pour le comté, il faudrait donc quinze personnes. Ce total théorique n'est jamais atteint dans les faits puisque certains baillis et prévôts occupent plus d'un poste. Durant les quatre termes comptables de la Toussaint 1303 à celle de 1304, Jakemon le Muisne, Ansel Danvin et Enlart de Waudringhem administrent chacun deux bailliages ou prévôtés, alors que Ernoul Casset en gère trois. Un tiers du personnel cumule donc des fonctions similaires de comptabilité dans les circonscriptions administratives du comté d'Artois. Cela est possible par la proximité géographique : les bailliages de St-Omer et de Tournehem sont voisins directs pour Jakemon le Muisne, ce qui est aussi le cas pour Ansel Danvin avec les bailliages de Beuvry et de Lens, de même pour Enlart de Waudringhem avec le bailliage de Marck et la prévôté de Calais sur le littoral de la mer du Nord. Sans doute que pour Ernoul Casset, la solution devait consister à résider à Arras afin de gérer la prévôté de Fampoux et le bailliage de Langlée, tous deux au nord du bailliage d'Arras qu'il administrait également.
- 16 Nous pouvons obtenir une autre information concernant les responsables des circonscriptions administratives qui peuvent être dès lors subdivisées en deux groupes. Par exemple, un Jakemon de Harcicourt se voit désigné comme bailli de Bapaume sans autre précision²². En revanche, un Robert dou Plaissiet est qualifié tout à la fois de seigneur, de chevalier et de bailli d'Hesdin²³. Au vu des occurrences (Fig. 5), lorsqu'un homme des comptes est qualifié de seigneur, il est également chevalier. Il y a donc un lien entre les deux termes qui conduit à identifier les nobles et à les distinguer des non nobles. Les nobles représentent un tiers des postes de responsables (5/15) et à peu près autant

des personnes (3/10 ou 30 %) ²⁴, sans que la plus haute fonction, celle de receveur ne soit un noble, puisque Colart de Hénin l'occupe.

- 17 Aux responsables des diverses entités administratives, s'ajoutent les hommes de l'écrit. Les rouleaux de l'échantillon d'étude demeurent muets à ce sujet, alors que le registre étudié répond à la question en faisant la mention suivante dans le compte du receveur d'Artois Colart de Hénin ²⁵ : « À Jaquemart le Clerc, pour se painne de transcrire lez contes dez baillius d'Artois et du receveur et mettre en quaterne de iii termes daarrament passés, c'est à savoir dez termes de la Toussains et de la Chandeleur l'an m ccc et iii et du terme de l'Ascension en suivant : viii l(ivres). »
- 18 Chaque Toussaint Jaquemart le clerc est payé pour sa transcription des comptes des baillis et du receveur d'Artois, en plus de les lier en cahiers de 8 folios. Si cela pourrait faire penser au travail d'un homme seul dans son *scriptorium*, une étude plus attentive de l'écriture fait apparaître plusieurs mains à la graphie soit plus fine, soit au trait plus épais ²⁶. Il apparaît ainsi plus probable que le clerc Jaquemart gérait son propre *scriptorium* avec son personnel, sans que l'on puisse toutefois le dénombrer.

Conclusion

- 19 Une telle enquête lexicale, même à ses débuts, permet d'interroger les différents sens des mots utilisés par les rédacteurs des rouleaux et des quaternions en revenant à leur sens d'origine. Le terme de compte, au cœur de cette enquête, pose d'ailleurs question avec une variabilité d'écriture qui s'inscrit sans doute à une bifurcation linguistique incluant ou négligeant le legs latin ²⁷.
- 20 L'ordre de présentation des différents comptes de bailliages utilisé dans le compte général laisse, au premier abord, perplexe. La réalité de terrain correspond à deux ensembles territoriaux du comté d'Artois qui, pendant un temps, étaient supervisés par deux maîtres d'Artois ²⁸. C'est lors de la copie des rouleaux de comptes que l'ordre de la liste est décidé. Plutôt que de partir d'un point central ou d'aller d'Est en Ouest d'un bailliage à l'autre, le clerc Jaquemart – et avant lui le rentier d'Artois de 1298-1299, voire les grands comptes des maîtres d'Artois et les comptes généraux du bailli d'Artois –, met par écrit à partir de « points d'ancrage » dont il comble les interstices afin de ne pas oublier de recettes ou de dépenses. L'étude du vocabulaire met ainsi en évidence le choix d'une logique spatiale complexe prise lors de la phase de centralisation des données plutôt qu'une logique linéaire économique, alphabétique, chronologique ou autre. Toujours est-il que cet ordre se systématisait progressivement, alors que le rythme de trois termes par année civile est adopté dans les sources comptables au début des années 1280 pendant le règne de Robert II et est poursuivi sans changement par la comtesse Mahaut d'Artois, sa fille.
- 21 L'étude du vocabulaire permet aussi d'appréhender les hommes des comptes dans leurs fonctions et leurs titres. Les baillis constituent la pierre angulaire de l'organisation comtale étant donné que le bailliage reste l'unité de base du comté d'Artois. L'équipe apparaît resserrée, dix au lieu de quinze responsables de circonscriptions administratives, certains cumulent donc les offices. Les non nobles sont largement majoritaires, mais si nous prenons une moyenne de 10 % de nobles dans la population en général, l'inflation est manifeste afin d'occuper des postes administratifs pour lesquels les rouleaux comme les quaternions précisent les titres de seigneur et de chevalier. Un seul

clerc, Jaquemart, est payé « pour se painne de transcrire les contes », mais aussi de les rassembler (les « mettre en quaternes ») et, auparavant, « pour parkemin achaté ». Quel travail – ou est-ce une peine ? – digne d'un moine isolé dans son *scriptorium* ! Époque révolue, car à y regarder de plus près, ledit Jaquemart devait plutôt gérer une équipe de scribes, puisqu'au moins deux mains différentes ont écrit les quaternions, sans parler des dessins des lettrines, ce que nous apprend l'enquête lexicale, croisée avec la précédente étude codicologique. Il n'y a pas de rupture dans l'administration du comté d'Artois de Robert II à sa fille Mahaut, mais bien davantage une continuité et des améliorations matérielles concernant l'enregistrement des revenus comtaux (les termes comptables, les titulatures des comptes, du rouleau au quaternion). Cependant, la complexification existe également : avec le choix de l'ordre de la liste des circonscriptions administratives, plutôt que simplifier, les hommes des comptes de Mahaut ont préféré ajouter à un cadre préexistant, celui de son père le comte Robert II.

NOTES

1. Duceppe-Lamarre François, « Copier des comptes au début du règne de la comtesse Mahaut d'Artois (1302-1329) », dans Beck Patrice et Mattéoni Olivier (dir.), *Comptables et comptabilités au Moyen Âge, Codicologie et archivistique des documents comptables : Matières et formes, modalités d'usages et d'archivage*, Table-ronde 2, Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, (Paris, 2009), *Comptabilités* [En ligne, URL : <http://comptabilites.revues.org/592>], 2 | 2011.
2. La copie du contenu des comptes de bailliages, parfois des comptes de travaux, dans des comptes généraux fait émerger au début des années 1290 sous le règne du comte Robert II d'Artois (1250-1302) l'usage de cahiers cousus plutôt que de rouleaux. Ce changement majeur sur le plan formel est concomitant d'innovations et de pratiques nettement différenciées : d'une part, ratures et suscriptions dans les rouleaux, d'autre part, lettrines, mains de somme et lignes de répétitions apparaissent alors que les ratures et les suscriptions semblent au contraire s'éteindre dans les quaternions.
3. Comptes originaux sous forme de rouleaux de la Chandeleur 1303 conservés aux Archives départementales du Pas-de-Calais : Arras A188¹, Fampoux A188¹, Langlée A188¹, Hesdin A188³ et A191⁴, Marck A1022² et un compte original de la Chandeleur 1304 conservé aux mêmes archives : A196³. Le premier compte général complet est conservé sous forme de registre aux Archives départementales du Nord : B13596, f°1-56v°. Son édition intégrale : Delmaire Bernard, *Le compte général du receveur d'Artois pour 1303-1304 : Édition précédée d'une introduction à l'étude des institutions financières de l'Artois aux XIII^e-XIV^e siècles*, Bruxelles, 1977.
4. La variabilité et la coexistence des occurrences se retrouve dans le compte de la Toussaint 1303 (Arch. dép. du Nord : B13596, f°1-22) pour « quaternes » et dans celui de la Toussaint 1304 (Arch. dép. du Nord : B13596, f°57-84) pour « quaternions ». Tous deux étant des comptes du même receveur, Colart de Hénin.
5. Voir, à titre d'exemple, l'analyse détaillée de Berger Roger, Delmaire Bernard et Ghienne Bernard, *Le Rentier d'Artois (1298-1299), le Rentier d'Aire (1292)*, Douai, 2006, t. I, p. 15 à 18.
6. Les rouleaux devaient posséder un rangement particulier afin de les retrouver aisément. Sans doute par année, c'est-à-dire en rassemblant les trois termes financiers annuels puisque l'année était divisée en Toussaint, Chandeleur et Ascension pour les rouleaux des années 1303 et 1304 de

l'échantillon d'étude. Ils n'étaient pas accrochés les uns aux autres ou séparément, car après examen visuel ils ne portent aucune marque résiduelle de perforation ou d'attache. Ils devaient donc être déposés, éventuellement sur des tablettes ou dans des coffres, mais certains sont restés à l'air libre un certain temps d'après le brunissement du parchemin sous l'effet du soleil, de la chaleur et/ou de la poussière. C'est le cas du parchemin triple d'Ernoul Casset pour les bailliages d'Arras, de la prévôté de Fampoux et du bailliage de Langlée de la Chandeleur 1303 (Arch. dép. du Pas-de-Calais, A188¹).

7. Le premier compte général conservé, sous forme de rouleau, date de l'Ascension 1283. Ce rythme est ensuite repris dans les « grands comptes » des maîtres d'Artois de 1291 à 1299, puis dans les registres des comptes généraux du receveur d'Artois à partir de 1299, mais dont le premier à être conservé en entier date de 1303-1304. Voir Bautier Robert-Henri et Sornay Janine, *Les sources de l'histoire économique et sociale du Moyen-Âge*, vol. 1, t. 2, Paris, 1984, p. 249-250.

8. Si les comptes d'Ernoul Casset pour Arras, Fampoux et Langlée et ceux d'Enlart de Waudringhem pour Calais et Marck se suivent les uns les autres, il n'en va pas de même pour les comptes d'Ansel Danvin puisque Beuvry et Lens sont séparés ainsi que pour ceux de Jakemon le Muisne étant donné que St-Omer et Tournehem sont aussi séparés dans l'ordre de présentation de la liste comptable.

9. Berger Roger, Delmaire Bernard et Ghienne Bernard, *Le Rentier d'Artois... op. cit.*,

10. La terre de Langle, les seigneuries d'Hénin (aujourd'hui Hénin-Beaumont) et de Vieulaines (aujourd'hui Violaines) disparaissent du rentier au compte général, alors qu'Arras fait son apparition. Les bailliages d'Avesnes-le-Comte et d'Aubigny sont les deux seuls à fusionner dans le registre. Les interventions sont plus nombreuses avec Hesdin et Beuvry, Tournehem et Éperlecques, Calais-Marck et Tournehem.

11. Le rentier d'Artois se contente, une fois le secteur Lens-Hénin-Violaines réalisé, de marcher vers la mer. Un cheminement en deux étapes et non en trois comme dans le registre B13596 des Arch. dép. du Nord.

12. Arch. dép. du Pas-de-Calais, A188¹, Chandeleur 1303, rouleau du bailliage d'Arras.

13. Arch. dép. du Pas-de-Calais, A188³, Chandeleur 1303, rouleau du bailliage d'Hesdin.

14. Arch. dép. du Nord, B13596, Toussaint 1303, f°7-9, quaternion du registre.

15. Arch. dép. du Nord, B13596, Chandeleur 1304, f°25v°-26v°, quaternion du registre.

16. Arch. dép. du Nord, B13596, Toussaint 1303, f°1, quaternion du registre. La titulature comprend une lettrine ornée, monochrome et architecturée avec un oiseau.

17. Une variation existe lors de la datation avec trois possibilités : ...qui fu en l'an/qui fu l'an de grâce/qui fu l'an... On retrouve des variations mineures de graphie telles le chuintement (Ch'es, Ch'e, Ch'est, C'est), l'homophonie (ki, qui ; du dou), le régionalisme ? (baill(i)us, baillies) ou provenant de la culture latine (compte/s et contes).

18. Bailliages de Bapaume, de St-Omer, d'Hesdin, de Beuvry, d'Arras, de Langlée, d'Avesnes et d'Aubigny (regroupés), de Lens, d'Aire, de Marck, de Tournehem et d'Éperlecques ; prévôtés de Fampoux et de Calais.

19. La prévôté de Fampoux est gérée par un bailli lors des Toussaints 1303 et 1304, lors de l'Ascension 1304 et par un bailli-prévôt durant la Chandeleur 1304 uniquement.

20. Pour la prévôté de Calais sur le littoral de la Manche.

21. Encore une fois la fonction n'apparaît pas isolée, car Jehan Folie est dit « castelain et bailly » d'Éperlecques. Fonction épisodique ou nouveauté, l'échantillon ne le précise pas.

22. « Chest le contes Jakemon de Harcicourt, baillus de Bapalmes fais en l'an et ou terme desus dit. », Arch. dép. du Nord, B13596, f°1, Toussaint 1303.

23. « ...monsieur Robert dou Plaissiet, chevalier bailliu de Hesding... », Arch. dép. du Nord, B13596, f°4, Toussaint 1303.

24. Exception de la Toussaint 1304 où le bailli d'Hesdin n'est plus noble. Il y a donc une diminution à 4/15 ou 27 % de postes occupés par des nobles environ, ce qui ramène à 2/10 ou 20 % d'hommes nobles pour les comptes d'Artois.

25. Arch. dép. du Nord, B13596, f°80v-84, Toussaint 1304. Voir également Delmaire Bernard, *Le compte général du receveur d'Artois pour 1303-1304...*, *op. cit.*

26. Voir la photographie des bailliages de Marck et de Tournehem aux f°19v° et 20 du registre B13596 des Arch. dép. du Nord dans Duceppe-Lamarre François, « Copier des comptes au début du règne de la comtesse Mahaut d'Artois (1302-1329) », *op.cit.*

27. Incluant l'héritage latin : le « comptes », - très près du *compotus* - et négligeant l'héritage latin : le « contes ».

28. De 1291 à 1299, ce sont deux maîtres d'Artois qui rassemblent et transcrivent (ou plutôt font transcrire) leurs comptes particuliers et ceux des baillis locaux. Se reporter à Bautier Robert-Henri et Sornay Janine, *Les sources de l'histoire économique et sociale du Moyen-Âge*, *op. cit.*, p. 249.

RÉSUMÉS

Deuxième volet d'enquête sur le passage des rouleaux de compte de bailliage aux quaternions de compte général du comte Robert II à la comtesse Mahaut d'Artois, qui traite cette fois du vocabulaire désignant les objets comptables, leur présentation et les hommes des comptes. Point de rupture entre les deux règnes, mais plutôt une systématisation des formules du père à sa fille : rôle central du bailli, importance des nobles lettrés, titulature désormais figée d'un bailliage et d'un terme à l'autre dans les quaternions de compte général. Si l'ordre de présentation des unités administratives se complexifie, c'est parce qu'il reprend celui du comte Robert II plutôt que de le refonder *ex nihilo*.

Second Part of the Investigation about the Change of the Rolls of Account of Bailiwick to the Quaternion of General Account from the Count Robert II to the Countess Mahaut d'Artois about the Vocabulary of the Comptability Records, their Presentation and the Comptability Personal. No Breaking between the two Reigns but instead, the Systematization of the Formulas from the Father to the Daughter : central Mission of the Bailliff, importance of literate Nobles, Titulature now on fixed from a Bailiwick from a Term to another in the Quaternion of General Account. If the Order of Presentation of the administrativ Units become more Complex, it is because it takes back the one of the Count Robert II instead of a complete new one.

En esta segunda parte de una encuesta sobre el paso de los rollos de cuenta de bailía a los quaterniones de cuenta general del conde Roberto II a la condesa Mahaut de Artois, se estudia el vocabulario que designa los objetos contables, su presentación y los hombres de cuentas. No hay ruptura entre los dos reinados sino una sistematización de las fórmulas del padre a su hija: papel central del baile, importancia de los nobles letrados, titulatura fija, de ahora en adelante, de una bailía y de un término a otro en los cuaterniones de cuenta general. El orden de presentación de las unidades administrativas se hace más complejo porque reproduce el del conde Roberto II en lugar de volverlo a fundar *ex nihilo*.

Zweites Blatt einer Untersuchung auf die Veränderung der Rolle der Landvogtei zur *quaternions* der allgemeinen Rechnung des Grafen Roberts zu der Gräfin Mahaut von Artois. Dieser Beitrag studiert diesmal das Lexikon, das die Rechnungsgegenstände, ihre Vorlage und die

Rechnungsoffiziere bezeichnet. Kein Bruch zwischen den beiden Herrschaften, aber lieber eine Systematisierung der Formeln von dem Vater zu seiner Tochter : die zentrale Rolle des Vogtes, die Bedeutung des Adels, von jetzt an die festgelegten Titel in die quaternions der allgemeinen Rechnung. Die Ordnung von Vorlage der Verwaltungseinheiten kompliziert wird, weil sie diejenige des Grafen Roberts II zurücknimmt.

INDEX

Mots-clés : quaternion de compte général, rouleau de compte de bailliage, systématisation du lexique et des présentations des sources comptables

Schlüsselwörter : Quaternions der allgemeinen Rechnung, Rolle der Landvogtei, Systematisierung des Lexikon und der Informationsquellen

Keywords : Quaternion of General Account, Roll of Account of Bailiwick, Systematization of the Vocabulary and of the Presentation of the Comptability Records

Palabras claves : quaternión de cuenta general, Rollo de cuenta de bailía, sistematización del léxico y las presentaciones de fuentes contables

AUTEUR

FRANÇOIS DUCEPPE-LAMARRE

IRHiS - Université de Lille 3 - hiboucane@orange.fr